

**Ligue PACA-ECHECS**  
**Réunion du Comité Directeur le 25 février 2017**  
A Cassis, Centre Culturel

Membres présents : Mmes Bolla, Bressac, Hennequin , MM. Bolla, Chazeau, Lepelletier, Raffaelli, Regaud, Tricot

Représentés par pouvoir : Mmes Bartolo, Penalver, MM. De Labaca, Huyghues des Etages, Roman, Sabatié

Excusé : M. Cornileau

Invité : M. Escafre

La présidente Martine Bolla ouvre la séance à 11 heures 40  
Denis Lepelletier assure le secrétariat.

**1) Composition du Comité Directeur et discussion sur l'amélioration du consensus**

La présidente a reçu les démissions du CD de François Reynaud et Jean-Marc Chauvet. Conformément aux statuts de la Ligue ils sont remplacés par les suppléants : Alain Raffaelli et Daniel Huyghues des Etages.

La présidente a reçu divers mails de membres du CD contenant de vives critiques sur le fonctionnement actuel de la Ligue.

Elle rappelle les difficultés auxquelles l'équipe a dû faire face :

- Le travail de rapprochement des 2 anciennes ligues qui aurait pu être effectué en 2016 a été considérablement retardé notamment à cause de l'accession de l'ancien président de la Provence Stéphane Escafre à la fonction de président fédéral par intérim.
- Il n'a pas été possible d'obtenir avant la fusion des informations complètes sur la situation financière de la Provence. Il s'est avéré entre autres lors de la fusion que la Provence n'a pas effectué de demande de subvention à la Région pour l'année 2016. D'autre part une somme de 5000 € obtenue du CNDS pour 2016 ne pouvait pas être employée librement mais devait être affectée à des actions ciblées dans les quartiers Nord de Marseille.
- Il s'ensuit que les dépenses doivent être menées avec prudence d'autant plus qu'il y a incertitude sur la subvention Région PACA pour 2017.
- Pour le championnat de France Jeunes la Provence et la Côte d'Azur avaient des politiques d'aides aux participants tout à fait différentes, avec des dépenses importantes à 4 chiffres. Il était nécessaire de prendre sans tarder une décision pour le championnat de la saison en cours.

Elle rappelle que l'équipe actuelle a été constituée dans un esprit de rassemblement et d'équilibre. Le CD comporte 8 membres de la Provence et 8 membres de la Côte d'Azur. Les différentes responsabilités sont partagées et les décisions sont prises en CD. Elle estime qu'il est tout à fait excessif d'écrire « une ligue domine l'autre ».

M. Chazeau note le travail très positif pour la création administrative de la Ligue ainsi que pour certains points de règlements ou cahiers des charges de compétitions. Il souhaiterait une meilleure répartition des rôles entre présidente et trésorier. En même temps il reconnaît que le mode de gestion d'une Ligue de taille moyenne ne peut pas être reconduit à l'identique pour une très grande Ligue.

Il propose une diminution du rôle de la Ligue avec transfert régulier des organisations aux Comités départementaux, et augmentation de la part des licences reversée aux Comités.

M. Raffaelli puis M. Lepelletier soulignent l'importance du rôle de la Ligue.

M. Escafre évoque la situation difficile d'autres Ligues. Il est inévitable que l'éloignement et la grande diversité des responsables amènent dans certains cas une certaine démotivation. Il estime qu'en comparaison la Ligue PACA fonctionne plutôt bien.

M. Sabatié (arrivé en cours de séance) se prononce pour la poursuite du travail par l'équipe actuelle, dans un esprit aussi rassembleur que possible. Il estime qu'il n'y a pas lieu de provoquer une nouvelle élection, qui de plus risquerait d'amener une équipe dirigeante nettement moins diversifiée et rassembleuse.

M. Bolla donne un exemple concret de fonctionnement consensuel, pour la répartition des rôles de DER entre M. Dimitrov (pour la Provence) et lui-même (pour la Côte d'Azur).

En conclusion : l'équipe actuelle poursuivra son travail du mieux possible. Ce sera vraisemblablement plus facile au fil des mois avec une meilleure visibilité sur les subventions à venir.

## **2) Approbation du compte rendu de la réunion du 22 octobre 2016**

Aucune question particulière n'est soulevée

Vote :

Pour 15

Abstention 0

Contre 0

Le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2016 est approuvé.

### 3) Approbation du compte rendu de la réunion du 14 janvier 2017

Le compte rendu sera vérifié par MM. Roman et Lepelletier. L'approbation est remise à une réunion ultérieure.

### 4) Situation administrative de la Ligue PACA

Le travail de création de la Ligue est achevé. Pas de remarque particulière.

### 5) Trésorerie, demandes de subvention

Le trésorier Denis Regaud fait le point de la situation financière : pas de remarque particulière, la situation est saine.

Harmonisation du montant des inscriptions aux compétitions par équipes :

- a) Nationale 2 féminine, Coupe 2000, Coupe de la parité : pour ces 3 compétitions la FFE a relevé son droit d'inscription à 10 €. **Il est décidé de maintenir l'inscription à 10 € par équipe**
- b) Nationale 4, Nationale 5 Provence, Régionale 1 PACA : une harmonisation est nécessaire. **Il est décidé d'harmoniser l'inscription à 15 € par équipe**

Rapide jeunes Côte d'Azur du 05 mars à La Farlède : il est alloué un budget de 300 € maximum pour 7 bons d'achat de 30 € aux vainqueurs par catégorie et pour les coupes ou trophées. Il est prévu de ne pas reconduire cette compétition les saisons suivantes.

Un rapide accompagnateurs pourra être organisé avec utilisation des lots non remis du rapide accompagnateurs de février à Cannes.

Open de Provence à Salon de Provence : la décision d'attribution éventuelle d'une subvention Ligue de 1000 € est remise. Décision au plus tard fin mai.

### 6) Questions diverses

Compétitions scolaires : il est convenu que la demande de subvention lors d'un déplacement en finale nationale est à effectuer par l'établissement scolaire et non par un club.

Marcel Bolla rappelle qu'il a édité un logiciel libre facilitant l'organisation des compétitions scolaires par équipes.

Frais de déplacements : la présidente rappelle que les membres du CD

peuvent être défrayés pour leurs déplacements au service de la Ligue. Elle souhaite que ceux qui le peuvent privilégient le remplacement du défraiement par la demande d'une attestation fiscale annuelle permettant d'obtenir une réduction d'IRPP.

#### Calendrier 2017-2018

Le calendrier des compétitions Ligue sera diffusé aux Comités départementaux au plus tard le 15 mars.

Les Comités devront faire remonter leur calendrier à la Ligue au plus tard le 31 mars.

La Ligue informera les clubs, qui devront retourner leurs propositions d'organisation des compétitions Ligue au plus tard le 30 juin. La Ligue informera les clubs retenus le plus rapidement possible après cette date limite.

#### Echange avec un club de Belgrade

La présidente a reçu une proposition d'échange. Les clubs intéressés peuvent la contacter pour des informations précises.

#### Tournoi jeunes par équipes en Corse

Stéphane Escafre a reçu une invitation informelle pour une équipe de Provence. Sous réserve d'accord des organisateurs la participation sera étendue à toute la Ligue PACA. Dans chaque catégorie d'âge sera retenu le jeune - fille ou garçon - ayant obtenu le meilleur résultat au championnat de France.

#### Site Ligue PACA

Marcel Bolla suggère aux organisateurs de compétitions et tournois de lui adresser régulièrement les informations et affiches pour diffusion sur le site de la Ligue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 14 heures

La présidente, Martine BOLLA

Le secrétaire-adjoint, Denis Lepelletier